

Droit naturel (?)

Par **Mathildette**, le **06/09/2015** à **19:59**

Bonjour,

Ma question risque de sembler stupide mais bon, je la pose quand même. Est-ce que le droit naturel (droit à la liberté, l'égalité,...) ça correspond à la doctrine de droit naturel ? Est-ce qu'on se sert du droit naturel aujourd'hui comme référence ?

Par **gregor2**, le **06/09/2015** à **21:28**

Bonjour,

D'une certaine manière oui le droit naturel est toujours une référence importante :

* le droit naturel a directement inspiré la déclaration universelle des droits de l'homme qui est un texte de droit positif à valeur constitutionnelle, en partant de là le droit naturel s'impose au législateur d'une certaine façon

* le législateur (ou l'administrateur) s'inspire souvent du "droit naturel" pour prendre des textes

On pourrait trouver beaucoup d'influences de ce type ...

Le droit naturel est lui-même assez difficile à définir précisément ... plusieurs conceptions existent

Par **Mathildette**, le **13/09/2015** à **09:55**

Merci, tu m'as permis d'y voir plus clair. :)